



Participation à la gestion de la pandémie Covid-19 dans le département de Bignona

Avertissement : *Compte-tenu du fait que la situation évolue chaque jour et du besoin permanent de coordination avec l'ensemble des partenaires, institutionnels, techniques et financiers, dans ce contexte de gestion de crise et de réponse d'urgence, la présente note peut être amenée à être réactualisée régulièrement. C'est donc systématiquement la version la plus récente qui fait foi du positionnement des Départements de la Savoie et de Bignona, de Pays de Savoie solidaires et de Kassofofor.*

Version actualisée le : 9 avril 2020

Etat de la situation

Le 23 mars 2020, le Président de la République du Sénégal a déclaré l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national et confié la gestion de crise aux autorités préfectorales. Le 26 mars, le Préfet de Bignona, en coordination directe avec le Conseil Départemental de Bignona, le Service Départemental d'Action Sociale et les responsables sanitaires du département, mettait en place une cellule départementale de gestion de crise. Un plan d'actions départemental (voir annexe.2) a été élaboré puis soumis aux divers partenaires techniques et financiers pour contribution.

Devant l'ampleur du défi, le Conseil départemental de Bignona a, dans un premier temps, lancé des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'endroit des structures de santé dans toutes les communes, de l'association départementale des personnes handicapées, du village de reclassement social de Teubi et du centre des déficients mentaux de Tobor dans l'élan de riposte.

En outre, le Conseil a fait une contribution financière à la Force Covid 19 à hauteur de trois millions (3 000 000) de francs CFA. Enfin, poursuivant son action, et en sa qualité de membre du Comité départemental de lutte contre les épidémies, le département de Bignona s'attèle à prendre en charge certaines activités déclinées dans le plan départemental d'action de lutte contre le Covid 19.

En complément, la coopération Savoie-Bignona a décidé d'apporter un soutien financier d'un montant de vingt mille euros (20 000 €) (*prélevés directement sur les fonds associatif de Pays de Savoie solidaires*) pour la mise en oeuvre d'un plan de sensibilisation et de prévention aux risques du Covid-19. Ce plan d'actions cible en priorité les familles les plus vulnérables du département avec lesquelles un travail particulier d'accompagnement est déjà mis en oeuvre dans le cadre du programme "Action Sociale de l'Autre" en cours. Sa mise en oeuvre opérationnelle se base sur les relais habituels avec lesquels la coopération est régulièrement en lien à savoir les relais sociaux, les relais communautaires et les relais jeunes.

Cette enveloppe doit servir à mettre en oeuvre des actions de sensibilisation à l'échelle du département de Bignona, d'une part et à soutenir globalement les actions entreprises par les autorités sanitaires et sociales sous l'égide du Préfet, d'autre part.

En effet, nous prenons ainsi en compte que :

1. la gestion sanitaire de la pandémie doit être coordonnée par les autorités compétentes à l'échelle départementale.
2. la coopération Savoie-Bignona se propose d'apporter sa contribution à partir des acteurs relais habituels en direction des familles vulnérables pour la mise en place des gestes barrières indispensables contre la propagation du virus.

Plan d'actions en soutien au plan départemental de gestion de la pandémie :

Une première partie de l'enveloppe (8000 € / 5 250 000 Fcfa) servira à soutenir des actions directement portées par le Comité départemental de gestion de la pandémie, à savoir :

- Renforcement des points d'eau pour le lavage des mains
- Renforcement des comités de veille et d'alerte des villages frontaliers
- Diffusion de spots radiophoniques (ou tout autre canal d'information de masse)
- Mobilisation de volontaires pour inviter les usagers à respecter les gestes barrières (lavage mains + distance d'un mètre + masque respiratoire) en entrant ou sortant du marché et pour diffuser les consignes sanitaires
- Soutiens divers aux familles totalement confinées à cause du Covid-19

La seconde partie de l'enveloppe (12 000 € / 7 875 000 Fcfa) servira à mettre en place des actions de sensibilisation portées par les relais (sociaux, communautaires et jeunesse) et l'équipe médicale en direction des plus défavorisés, à savoir :

Sensibilisation à distance par les jeunes via les réseaux sociaux

- Définition d'une stratégie de communication via les réseaux sociaux par la Cellule de communication de la coopération
- Organisation de campagnes d'information / sensibilisation via Facebook, whatsapp, SMS et téléphone à destination des jeunes avec pour vocation d'être relayées par les familles
- Mobilisation des relais-jeunes pour diffuser largement ces messages dans leurs réseaux de connaissance tout en respectant les consignes de confinements

Organisation de Visites Familiales Distanciées (VFD) auprès des familles vulnérables

- Formation collective d'équipe de relais volontaires par le service Education pour la santé de l'Hôpital sur les messages clés de prévention et les gestes barrières impératifs à respecter
- Équipement des relais volontaires en moyens de protection et de prise en charge des frais de déplacements
- Visites aux chefs de familles des ménages les plus vulnérables du département
- Dotation de kits pédagogiques pour les élèves des familles défavorisées
- Accompagnement des équipes médicales de Districts pour la riposte

Points de vigilance

Pour la mise en oeuvre opérationnelle de ces actions, les Départements de la Savoie et de Bignona, Pays de Savoie solidaires et Kassofofor appellent à poursuivre la dynamique de concertation départementale en considérant les points de vigilance suivants :

- Veiller impérativement à ce que les personnes mobilisées bénéficient du matériel de protection individuelle nécessaire et à minimiser leur exposition en adoptant des pratiques de travail distancées.
- Considérer des actions complémentaires à la sensibilisation et l'hygiénisation comme par exemple :
 - La mise en place de dispositifs d'accompagnement des cas suspects et confirmés
 - La mise en place de dispositifs de confinement des personnes potentiellement porteuses du virus et de mécanismes de solidarité pour ces personnes.
 - La gestion des personnes venant de l'extérieur à leur arrivée sur le territoire communal.
 - L'accompagnement des familles devant faire face à la fermeture des écoles pour assurer la continuité scolaires et éviter que les enfants ne deviennent les voies de transmission du virus en se rassemblant.
- Faire en sorte que chaque institution trouve son rôle dans la gestion de la crise, en bonne coordination.

Il nous semble primordial que le Comité départemental de gestion de crise puisse continuer d'accomplir ses fonctions de suivi, coordination, orientation stratégique et arbitrage pour le bon déroulé de la suite des opérations et la qualité des actions déployées. Toute proposition d'intervention devra donc bénéficier de l'approbation du Préfet pour pouvoir bénéficier d'un financement de la part de la coopération Savoie-Bignona.

Gestion financière :

La contribution financière de la coopération Savoie-Bignona est orientée uniquement sur la prise en charge directe de dépenses liées aux deux plans d'actions présentés ci-dessus. Un suivi quotidien des dépenses sera réalisé conjointement par le Conseil départemental et Kassofofor pour le compte de Pays de Savoie solidaires via un outils de gestion financière en ligne permettant à la fois une parfaite transparence et une adaptabilité continue.

Fait à Chambéry, le 9 avril 2020

Pays de Savoie solidaires

Mireille Montagne
Présidente

A blue ink signature of Mireille Montagne, consisting of a large, stylized loop that extends horizontally to the right.

Annexe 1 :
Consignes sanitaires diffusées par le
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale au Sénégal

COVID-19

**CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

 **Se laver très régulièrement
les mains**

 **Tousser ou éternuer
dans son coude**

 **Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**

 **Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

 **SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**

**En cas de question,
vous pouvez contacter les numéros suivants :**
numéro vert : 800 00 50 50
numéro du samu : 15 15

Annexe 2 :

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But- Une Foi

.....
RÉGION DE ZIGUINCHOR

.....
DEPARTEMENT DE BIGNONA

EXTRAIT DU PLAN D’ACTIONS DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE COVID 19

AXES	OBJECTIFS	ACTIVITÉS OU ACTIONS	INDICATEURS	RESPONSABLES/ ACTEURS
INFORMATION-COMMUNICATION-SENSIBILISATION	Changement de comportement des populations pour un respect scrupuleux des prescriptions et mesures préconisées.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Orienter les comités villageois de surveillance, les communicateurs, les relais, badienou gokh, journalistes, tradipraticiens ; 2. Animer des émissions radios en langues nationale et locales ; 3. Diffuser des spots en langues locales ; 4. Caravanes de sensibilisation ; 5. Visites à domicile ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d’acteurs communautaires et de communicateurs orientés ; 2. Nombre d’émissions animées dans les langues locales ; 3. Nombre de spots réalisés et diffusés ; 4. Nombre de caravanes organisées ; 5. Nombre de VAD effectuées ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. MCDs, SDAS, KASSAOFOR, CD; 2. Radios communautaires et MCDs SDAS, CD ET KASSAOFOR ; 3. Radios communautaires et MCDs, CD SDAS, KASSAOFOR, ;
GESTION DE LA FRONTIÈRE	Éviter l’importation de cas.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Doter les agents de santé et de sécurité chargés de la gestion des frontières d’EPI et de thermoflashes; 2. Renforcer les capacités de tous les agents chargés de la gestion des frontières ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d’EPI et de thermoflashes reçus ; 2. Nombre d’agents capacités ; 3. Nombre de lave-main et d’alcofel mis en place ; 4. . 	<ol style="list-style-type: none"> 1. MCD Diouloulou, SDA S, KASSAOFOR et CD; 2. MCD Diouloulou SDAS, KASSAOFOR et CD, ; 3. Préfecture SDAS, KASSAOFOR et CD, ;

		3. Mettre en place un dispositif de lave-main, d'alco gel ;		4. MCDs, , SDAS, KASSAOFOR et CD ;
GESTION DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	Eviter la contamination dans ces établissements	1. Amener les responsables desdits établissements à mettre en place un dispositif de prévention et faire respecter les mesures préventives ;	1. Nombre d'ERP où les mesures préventives sont respectées ;	1. Autorités administratives et Gendarmerie ;
RENFORCEMENT DES MOYENS DES STRUCTURES SANITAIRES ET DES AUTRES SERVICES		1. Renforcer les équipements des structures sanitaires ; 2. Former tous les agents concernés ; 3. Doter tous les services publics de moyens de prévention	1. Nombre d'équipements mis à disposition des structures sanitaires ; 2. Nombre d'agents formés ; 3. Nombre de services publics dotés de moyens de prévention.	1. MCD et ICP ; 2. Préfecture ; 3. MCDs ; 4. Préfecture et Collectivités territoriales.
PRISE EN CHARGE DES COUCHES VULNÉRABLES	1. Permettre aux familles mises en quarantaine et aux couches vulnérables de subvenir à leurs besoins alimentaires	1. Offrir des denrées de première nécessité aux couches vulnérables afin de leur permettre de faire à la situation de confinement.	1. Nombre de personnes vulnérables prises en charge	1 SDAS, Maires et Président du Conseil départemental

Tableau d'expression des besoins

Matériels ou équipements	Total	observation
Thermo flash	150	
EPI (combinaison TYVEC)	500	
Masques FFP 2	5070	
Masques chirurgicaux	25000	
Gants latex	560	BOITES
Gants de ménage	420	BOITES
Tabliers	370	
Bonnets	3300	
Alcogel	2240	
Savon	430	CARTONS
Eau de javel	4100	LITRES
Laves mains	498	
Tentes d'isolement	10	
Pulvérisateurs manuels	65	
Lunettes de protection	370	
Blouses jetables	320	
Bottes	35	
Sacs poubelles	1600	
Poubelles	220	
Ecouvillonnage pour les prélèvements	350	
Flyers	1000	

Tableau des denrées alimentaires pour familles confinées et familles vulnérables

Désignation	Quantité	Observation
Riz	10	Tonnes
Huile	10	Cartons
Sucre	20	grosses